

# PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> COMITÉ CONSULTATIF ALLOCATION DE RESSOURCES Section Psychiatrie

*Vendredi 29 avril 2022 – 15h en visioconférence*

## 1. Déclaration d'ouverture

Le directeur général de l'ARS, Monsieur Philippe De MESTER, ouvre la séance et remercie tous les membres présents.

Pour cette première séance d'installation du comité consultatif d'allocation des ressources (CCAR) section psychiatrie, l'ensemble des membres titulaires et suppléants ont été conviés.

Pour l'ARS et la direction de l'organisation des soins, étaient présents :

- Monsieur Anthony VALDEZ, directeur
- Docteur Julie BIGA, médecin inspecteur de santé publique référent en psychiatrie et soins en détention
- Madame Caroline VAN DE VONDELE, chargée de mission soins en détention et psychiatrie
- Docteur Véronique PELLISSIER, cheffe du service Stratégie Médicale
- Monsieur Olivier PANZA, chef du service Régulation financière
- Madame Magali NOHARET, responsable du département de l'offre hospitalière
- Madame Carole CHABERT, chargée de mission performance

## 2. Composition de la section Psychiatrie

12 membres titulaires au total en PACA (région de 5M d'habitants) ventilés comme suit :

- 10 représentants des organisations nationales les plus représentatives des ES publics et privés (6 FHF, 2 FEHAP, 2 FHP)
- 2 représentants des associations d'usagers et des familles

Dont 1 président et 1 vice-président désignés par les autres membres de la section.

12 membres suppléants

## 3. Appel nominal

L'arrêté de composition des membres de la commission consultative d'allocation des ressources relatif aux activités de psychiatrie mentionnée dans l'article L. 162-22-6 et R. 162-29 du code de la sécurité sociale dans la région Paca a été signé le 27 avril 2022.

Monsieur Anthony VALDEZ a effectué l'appel nominal.

Les membres du CCAR section psychiatrie sont énumérés ci-dessous :

TITULAIRE/SUPLÉANT	NOM DES MEMBRES	PRÉSENT	ABSENT
<b>FHF PACA</b>			
Titulaire	<b>Franck POUILLY</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Dr Tiphaine KROUCH	<b>X</b>	
Titulaire	<b>Dr Annie DURIEUX</b>		<b>X</b>
Suppléant	Ludovic VOILMY	<b>X</b>	

<b>Titulaire</b>	<b>Stéphane SWEERTVAEGHER</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Magali COLLAS	<b>X</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Pascal RIO</b>		<b>X</b>
Suppléant	Muriel DUBO		<b>X</b>
<b>Titulaire</b>	<b>Dr Stéphane BOURCET</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Jean-Marc BARGIER	<b>X</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT</b>		<b>X</b>
Suppléant	Florence ARNOUX	<b>X</b>	
<b>FEHAP PACA</b>			
<b>Titulaire</b>	<b>Stéphanie DURAND</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Dr Gaëlle MENAGER	<b>X</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Dr Jean-Marc BOULON</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Pascal BERNARD	<b>X</b>	
FHP PACA			
<b>Titulaire</b>	<b>Nicolas CHOUTET</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Alain LONGONE	<b>X</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Dr Marcel ALCHECH</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Dr Emmanuel MULIN	<b>X</b>	
<b>UNAFAM</b>			
<b>Titulaire</b>	<b>Jean-Yves MAQUET</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Isabelle LEROI		<b>X</b>
<b>ADVOCACY France</b>			
<b>Titulaire</b>	<b>Sonia SUEZ</b>	<b>X</b>	
Suppléant	Florence VIALE	<b>X</b>	

#### Présence :

Les membres titulaires présents sont au nombre de : 9

Les membres titulaires absents représentés par leur suppléant : 2

Les membres absents sont au nombre de : 2 titulaires (dont 1 membre absent non remplacé par son suppléant mais qui a transmis une procuration).

Une procuration a été transmise au secrétariat : M. Pascal RIO donnant sa voix à M. POUILLY.

#### Le quorum est réuni.

Le règlement intérieur (RI) a été transmis en amont de la séance. Les membres sont informés que le règlement intérieur est commun à toutes les sections du CCAR et il est précisé que toute modification du règlement intérieur devra faire l'objet d'un passage en commission plénière des trois sections (urgence/ psychiatrie et soins de suite et de réadaptation).

Il a été demandé de procéder au vote du Président.

#### 4. Élection du président et du vice-président

Les articles 5 et 6 prévoient que ce vote puisse se faire de manière dématérialisée, par voie électronique sécurisée et anonymisée, afin que le comité puisse réunir tous les membres provenant de tous nos territoires.

Si un seul membre se porte candidat, il est élu par acclamation.

### Election du président :

Le Dr Stéphane BOURCET est le seul membre titulaire à se présenter.

En application des articles 5 et 6 du règlement intérieur, les membres titulaires et suppléants votent favorablement par acclamation à la désignation du Dr Stéphane BOURCET en tant que président du CCAR de la section Psychiatrie.

Le président est élu pour 5 ans.

En cas de démission, ou perte du mandat, une nouvelle élection est organisée.

Le président a un rôle d'animation, organise les débats et établit l'ordre du jour.

Le président, une fois élu, propose son vice-président.

Le président, le Dr Stéphane BOURCET souhaite la désignation d'un second vice-président.

Un accord lui est donné en précisant que le règlement intérieur ne prévoyant qu'un seul vice-président, ce dernier sera élu à titre honorifique. Une modification du règlement intérieur devra être proposé en ce sens.

### Election du vice-président :

Trois candidats ont proposé leur candidature en tant que vice-président de la section psychiatrie :

- Madame Stéphanie DURAND qui représente la FEHAP PACA,
- Monsieur Nicolas CHOUTET qui représente la FHP PACA,
- Monsieur Jean-Yves MAQUET qui représente les associations d'usagers et des familles.

En application des articles 5 et 6 du règlement intérieur, un vote dématérialisé à bulletin secret a été organisé par voie électronique. Un message est envoyé l'adresse mail des membres votant et leur retour est contrôlé par les deux personnes du secrétariat de l'ARS.

Il en résulte les votes suivants :

- 7 voix pour Madame Stéphanie DURAND,
- 4 voix pour Monsieur Nicolas CHOUTET
- 1 voix pour Monsieur Jean-Yves MAQUET.

Madame Stéphanie DURAND est élue vice-présidente de la section psychiatrie du CCAR.

Monsieur Nicolas CHOUTET est élu vice-président à titre honorifique.

Les vice-présidents sont nommés pour 5 ans.

## 5. Présentation des missions du CCAR et de la réforme de financement de la psychiatrie

Cf. diaporama joint



V1 CCAR  
Presentation REFOR

### Rôle de la section Psychiatrie :

- Le comité tient compte des avis rendus par la CSOS et des travaux conduits par les conseils territoriaux de santé,
- Le comité présente ses travaux une fois par an à la CSOS,
- Chaque section spécialisée émet un avis au nom du comité,
- Les avis du comité sont transmis au directeur général de l'agence régionale de santé et rendus publics avant la mise en œuvre des actions considérées,

- Le comité est informé de l'allocation définitive des ressources par établissement,
  - La section est consultée sur les sujets au moins un mois avant l'allocation des ressources aux établissements,
  - La section se réunit au moins deux fois par an,
  - L'agence régionale de santé assure le secrétariat du comité.
- Le CCAR et son président peuvent décider de la mise en œuvre des groupes techniques et se concertent pour la désignation des membres.

## **6. Calendrier prévisionnel des prochaines séances de réunion**

2<sup>ème</sup> séance plénière du CCAR section psychiatrie en visioconférence : **Mardi 22 novembre 2022 de 14h30 à 16h30**

L'ordre du jour sera transmis au plus tard 15 jours avant.

Le Dr BOURCET se charge de désigner les membres des groupes techniques.

Pour les réunions des groupes techniques, deux dates sont proposées : le mardi 21 juin à 14h30 et le jeudi 15 septembre à 14h30.

## **7. Ajournement**

La réunion est ajournée par le Dr BOURCET à 17h.